

Nombre**de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

Absents : 06

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS**

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 05 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216004473-20240405-DE2024454-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY et GOMES.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Monsieur COULETEL

Mme LEJEUNE donne pouvoir à M. CATTELOIN

M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

M. DUJARDIN

M. DUPUY

Absent :

M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2024454- Affectations de résultats de l'exercice 2023 à inscrire en 2024

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	552 498.25 €
Dépenses :	- 502 741.71 €
Résultat net 2023	+ 49 756.54 €

Excédent de Fonctionnement 2022 + 118 548.23 €

Soit un excédent de fonctionnement de 168 304.77 euros affecté au 002.

Section d'investissement

Recettes :		338 866.61 €
Dépenses :	-	59 667.14 €
Résultat net 2023		+ 279 199.47 €
Excédent d'Investissement 2022		+ 105 160.95 €

Soit un excédent d'Investissement de 384 360.42 euros affecté au 001.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2023 en 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 05 avril 2024

Annie LERDY

Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 9/04/2024.

